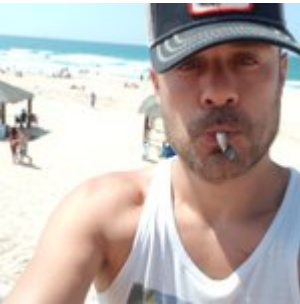




Un hacker se cachant en Israël doit subir un procès en France pour la mort d'un homme

Description

Par Ali Abunimah, 12 février 2019



Grégory Chelli, connu sous le surnom de Ulcan, fuit la justice française en Israël. ([via Twitter](#))

Les procureurs français demandent à un tribunal parisien de poursuivre le procès du hacker sioniste Ulcan en rapport avec la mort du père d'un journaliste qui avait fait un reportage sur ses attaques contre les sites web pro-palestiniens.

Ulcan, dont le nom réel est [Grégory Chelli](#), est un citoyen français qui vit en Israël depuis 2010 et est sous le coup d'une demande d'extradition et d'un mandat d'arrêt émis par un juge français en 2015.

Le 31 janvier, [selon l'agence France Presse \(AFP\)](#), le procureur de Paris a demandé à un juge d'ordonner que Chelli comparaisse en justice pour « des actes de violence causant la mort sans intention de la donner » à une accusation pouvant aller jusqu'à 15 ans de prison à menaces de morts, fausses déclarations et autres actions.

Chelli a été accusé d'une série de faux appels qui ont eu pour conséquence de violentes descentes de police chez des personnes innocentes.

Un appel mortel

Dans l'incident le plus connu, Chelli a ciblé la famille du journaliste Benoit Le Corre, présumant peut-être la mort de son père.

En juillet 2014, Chelli, prétendant être de la police, est soupçonné d'avoir appelé les parents âgés de Le Corre pour leur dire que leur fils avait été tué dans un accident de voiture.

Deux jours plus tard, Chelli a appelé la police prétendant être le père de Benoit Le Corre et a affirmé avoir tué sa femme et son fils. La police armée a fait irruption à leur domicile au milieu de la nuit. Cinq jours plus tard, le père de Le Corre a été victime d'une attaque cérébrale qui l'a mis dans le coma et l'a finalement tué quelques mois plus tard.

A la suite de son décès, le procureur de Paris a ouvert une enquête pour violence volontaire causant la mort.

Un rapport d'un expert médical, publié en partie par le site web Rue 89, a établi que la pathologie fatale de M. Le Corre a été causée par le stress, indiquant un lien direct possible avec le harcèlement de la famille par Chelli.

Les actions de Chelli ont été sembler-t-il des représailles pour le reportage de Le Corre à propos des attaques pirates de Chelli sur les sites web pro-palestiniens.

En mai 2017, le journal israélien Haaretz a rapporté que Chelli, qui vit dans un appartement en hauteur sur le front de mer en Israël, a été l'objet d'un mandat d'extradition français pour plus de 50 chefs d'accusation.

Mais le journal n'a pas précisé quelles étaient ces accusations.

Haaretz a rapporté en 2017 que Chelli était au cœur d'un conflit entre la France et Israël, qui refuse de l'extrader, malgré des pressions sérieuses et même une visite spéciale en Israël du ministre français des Affaires étrangères.

Pourtant, parler d'une sérieuses pressions est une exagération grossière, étant donné que le gouvernement français se plie sans arrêt à Israël, y compris pour financer et organiser une campagne ratée de propagande de plusieurs mois visant à améliorer l'image d'Israël dans le public français.

Ce qui a radicalisé Chelli n'est pas complètement clair.

Selon Haaretz, il a grandi dans une confortable banlieue parisienne de la classe moyenne. Il n'a jamais souffert de harcèlement antisémite, même s'il affirme que c'est arrivé à son frère. Pourtant, lorsqu'il avait une vingtaine d'années, il y a plus d'une décennie, Chelli a rejoint la branche française de la Ligue de défense juive, un violent groupe extrémiste anti-palestinien dont la branche américaine a été fondée par le rabbin raciste Meir Kahane.

Impunité

Selon des médias français, les procureurs veulent aussi que Chelli soit jugé pour d'autres faux appels visant un officier de police et d'autres journalistes.

En juin 2015, le domicile de Pierre Haski, un fondateur de la publication *Rue 89*, a été perquisitionné par la police et les services d'urgence, après un appel anonyme à la police, venant prétendument d'Haski et affirmant que le journaliste avait frappé son épouse et inondé le bâtiment de gaz.

Haski a accusé Chelli et déclaré que le problème était « l'impunité dont jouit cet homme, n'importe où à Paris et vivant en Israël ».

Il appartient maintenant à un juge de décider si l'affaire va se poursuivre jusqu'au procès, c'est-à-dire à la justice et à une reddition de comptes de Chelli envers ses victimes supposées.

Des procureurs ont déjà demandé auparavant à ce que le procès de Chelli ait lieu, mais un juge a ordonné un délai pour donner à Chelli l'opportunité de comparaître volontairement à une audition le 11 janvier. Il ne s'agit pas d'être présent.

Le droit français autorise les suspects qui fuient la justice à être jugés par contumace.

Israël, comme il est bien connu, est un refuge sûr pour les fugitifs violents, y compris, semble-t-il, pour les membres de la Ligue de défense juive soupçonnés du meurtre d'Alex Odeh, un leader arabe américain assassiné dans un bombardement en 1985.

Traduction: Catherine G. pour l'Agence Média Palestine

Source: [Electronic Intifada](#)

date créée
2019/02/25